

Juin 2008



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

**CONSULTATION TECHNIQUE CHARGÉE D'ÉLABORER UN
INSTRUMENT INTERNATIONAL JURIDIQUEMENT
CONTRAIGNANT SUR LES MESURES DU RESSORT DE L'ÉTAT
DU PORT POUR PRÉVENIR, CONTRECARRER ET ÉLIMINER LA
PÊCHE ILLICITE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE**

Rome (Italie), 23 - 27 juin 2008

**DÉCLARATION DE COMPÉTENCES ET DROITS DE VOTE
PAR LA COMMUNAUTE EUROPEENNE (CE)
ET SES ÉTATS MEMBRES (EM)**

1. Ouverture de la Consultation technique
2. Élection du Président
(Compétence: EM; Vote: EM)
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la Consultation technique
(Compétence: EM; Vote: EM)
4. Élection du Vice-Président et désignation du Rapporteur
(Compétence: EM; Vote: EM)
5. Examen et discussion du projet d'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
(Compétence: CE; Vote: CE)
6. Autres questions
(Compétence: Mixte; Vote: CE)
7. Adoption du rapport
(Compétence: CE; Vote: CE)